

COMMUNE
DE
GUÉMÉNÉ-PENFAO

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023-156

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2,

VU le code de la route, et notamment les articles R.110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

VU le code de la Voirie Routière ;

VU la demande de la Société ERS-FAYAT en date du 13 juillet 2023

VU l'avis du Conseil Départemental en date du 31 juillet 2023

CONSIDÉRANT qu'il faut sécuriser le chantier d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques.

ARRÊTE

Article 1 : La rue de la Houssine et le Chemin de la Haute Bruyère seront interdits à la circulation du Lundi 21 Août 2023 au Vendredi 29 Septembre 2023 du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00, sauf pour les riverains, la Poste, les services de réputation, les services de secours et la livraison de journaux.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'Avenue de la Garenne et la Route de Redon (RD 775) et le VC 283.

Article 3 : Les travaux dans l'Avenue de la Garenne (entre la Route de Redon et la Rue de la Houssine) seront réalisés en alternat de type B15-C18 pour la même période et les mêmes horaires que l'Article 1.

Article 4 : Le stationnement sera interdit sur les Rue de la Houssine, Route de Redon et l'Avenue de la Garenne (entre la Route de Redon et la Rue de la Houssine) pour la même période et les mêmes horaires que ceux énoncés à l'Article 1.

Article 5 : La signalisation sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur. Le stationnement de tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.

Article 7 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique (Brigade de Guémené-Penfao) et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guémené-Penfao,
Le 13 juillet 2023

Le Maire,
Isabelle BARATHON

